

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Ussac

Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le site des Lavauds

Par arrêté n° 2019 D 13 du 01 juillet 2019, le Maire de la Commune d'Ussac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les points suivants :

l'intérêt général, pour la Commune, du projet de développement de l'entreprise Madrias sur son site historique situé au lieudit « Les Lavauds » et la mise en compatibilité du PLU, qui en est la conséquence.

À l'issue de l'enquête publique, la Commune décidera la mise en compatibilité du PLU qui sera approuvée par délibération du Conseil Municipal. Ce dernier pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

À cet effet, Monsieur Carlos MARTINEZ, ingénieur de l'École de l'air, retraité, domicilié à La Barrière, ESTIVAUX (19 410), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

L'enquête se déroulera du vendredi 19 juillet 2019 inclus à partir de 09h00 au lundi 19 août 2019 inclus jusqu'à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des personnes intéressées en mairie aux dates et heures suivantes :

- vendredi 19 juillet 2019 de 09h00 à 11h00 ;
- mercredi 24 juillet 2019 de 14h00 à 16h00 ;
- mercredi 31 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 ;
- jeudi 08 août 2019 de 15h00 à 17h00 ;
- lundi 19 août 2019 de 15h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie d'Ussac et consigner leurs observations sur le registre prévu à cet effet aux jours et heures habituelles d'ouverture soit :

- du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <http://www.ussac.fr/>. Un poste informatique sera tenu à disposition du public en mairie à cet effet.

Le public pourra adresser ses observations par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie (place de la Mairie, 19270 Ussac) ou par courrier électronique à l'adresse ussacmairie@orange.fr. Les courriers et courriels devront impérativement porter la mention « à l'attention du commissaire enquêteur » dans leur objet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ussac et sur le site Internet <http://www.ussac.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le dossier a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Nouvelle-Aquitaine qui en examine les incidences notables sur l'environnement et rendra son avis avant le 15 juillet 2019. Cet avis sera joint au dossier d'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Gilbert ROUHAUD, Maire, à la mairie d'Ussac.